

Commune de Quilly

PROCÈS- VERBAL
de la réunion du
Conseil Municipal
du 18 décembre 2023

Liste des délibérations :

- 1) Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.
Approuvée

Le maire de Quilly



Valérie GAUTIER

Commune de QUILLY

2023.12.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire

Date de la convocation :19/12/2023	Date d'affichage :19/12/2023
Nombre de membres en exercice 15	Présents et représentés 9

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Matthieu ROLLAND.

Absents : Françoise VERCHERE, Damien VEILLON, Coralie CLAVIER, Laurent THEBAUD, Emmanuelle DUCHESNE, Maxence NICOLLET.

Mr Gervais BUGEL a été élu secrétaire

Objet : Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter des dépenses d'investissement au 1er semestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

A savoir :

- chapitre 20 : 19410€
- chapitre 204 : 2017€
- chapitre 21 :100998€
- chapitre 23 : 42785€

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte cette proposition de mandatement en investissement avant le vote du budget 2024,
- Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publiée le : 06/01/2024

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20231226-2023-12-1-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Le Maire,
Valérie GAUTIER

